



Mise en commun d'une résidence principale

Par EmiFlo

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une maison pour laquelle j'ai fait un emprunt qui est toujours en cours.

Avec mon conjoint, nous aimerions y faire des travaux pour qu'il vienne habiter avec moi.

Quelle est la meilleure solution (tant en terme de prix qu'en terme de sécurité pour la suite) pour qu'il puisse financer une part des travaux et/ou qu'il devienne propriétaire en partie de la maison ? Notre idée était qu'à travers sa participation aux travaux, il puisse posséder une partie du bien.

D'avance, Merci pour vos réponses.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le fait de financer une part des travaux ne donne pas droit à une part de propriété.

Est-ce bien votre conjoint ? = vous êtes mariés ?

Ou plutôt en union libre ?

Les travaux sont-ils indispensables ? Sinon votre compagnon peut utiliser ses fonds pour vous acheter directement une part de la maison. Mais il faut un acte notarié pour cet achat et l'accord de la banque prêteuse.

L'autre option c'est de vous marier et d'apporter cette maison à la communauté : c'est l'opération qui au total est la moins coûteuse et ne nécessite pas (sauf erreur) l'accord de la banque.

Demandez à votre notaire.